

Financements directs à l'export

Le FASEP et le prêt du Trésor – présentation et éléments d'actualités

Les financements directs à l'export

Le FASEP

En amont d'un projet:

Le **FASEP études**
finance vos études techniques.

Le **FASEP innovation verte**
finance votre démonstrateur de
technologies vertes et innovantes.

Le Prêt du Trésor

Au stade de la réalisation du projet :

Le **Prêt concessionnel** finance des
projets d'infrastructures ou de services
non rentables.

Le **Prêt direct** (non concessionnel)
finance vos projets à l'export.

- ✓ Des instruments de soutien à l'export pour les entreprises françaises réalisant des projets à l'international ;
- ✓ Des outils souverains au bénéfice d'acteurs publics;
- ✓ Une instruction menée en direct par la Direction générale du Trésor.



1. LE FASEP

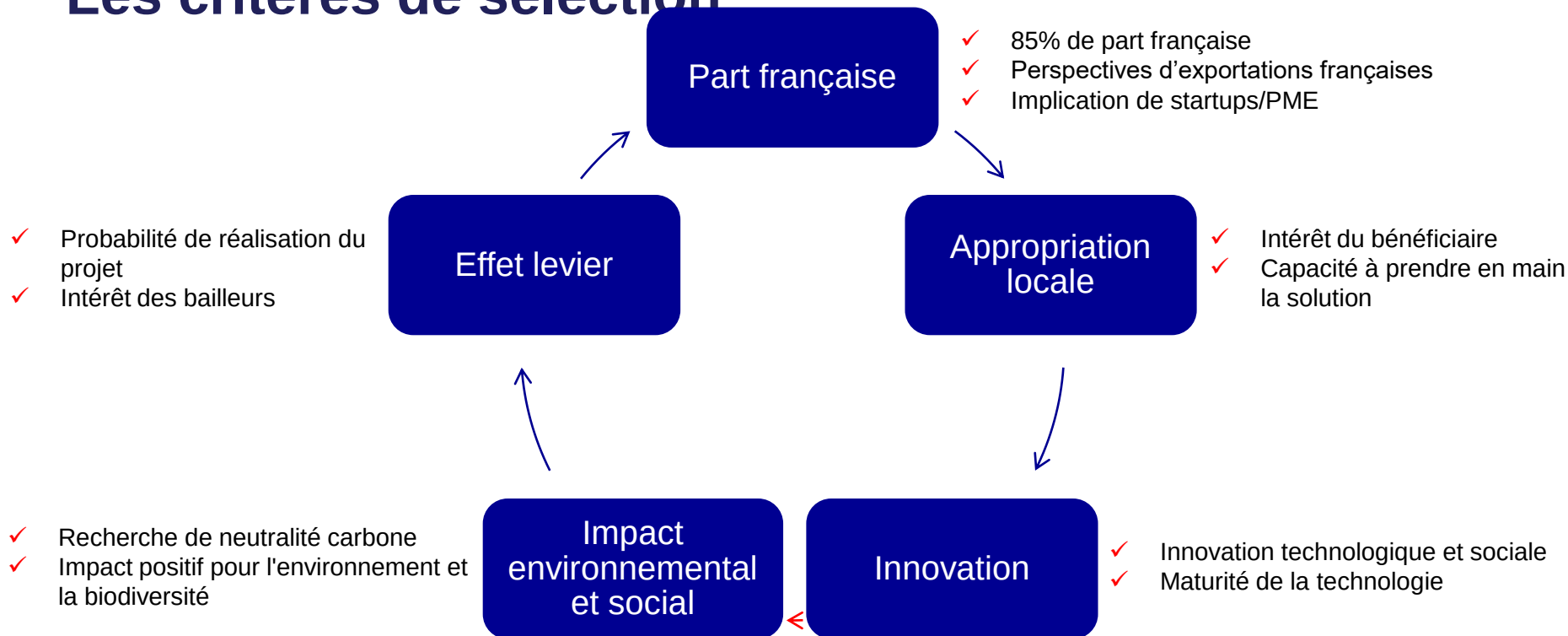
Principales informations sur le FASEP

Quoi ?	Don ou avance remboursable pour amorcer des projets menés par des entreprises françaises
Quel montant ?	De 100 000 € à 500 000 €
Qui est éligible ?	Toutes les entreprises – en priorité les PME
Qui réalise la sélection ?	Un comité interministériel composé de la DG Trésor, de la DB, du MTE, du MEAE et de l'AFD
2 types	FASEP-études et FASEP-innovation verte

Le Fonds d'études et d'Aide au Secteur Privé

	FASEP études	FASEP Innovation verte
Objet	Étude de faisabilité	Démonstrateur
Objectifs	Faire émerger un projet de développement aval à forte valeur ajoutée française	Acquérir une première référence à l'export Déployer la technologie à grande échelle
Conditions	Intervenir au plus proche de la réalisation du projet aval	La technologie doit être suffisamment mature (pas de R&D), sans avoir atteint un stade d'industrialisation

Les critères de sélection





2. LE PRÊT DU TRÉSOR

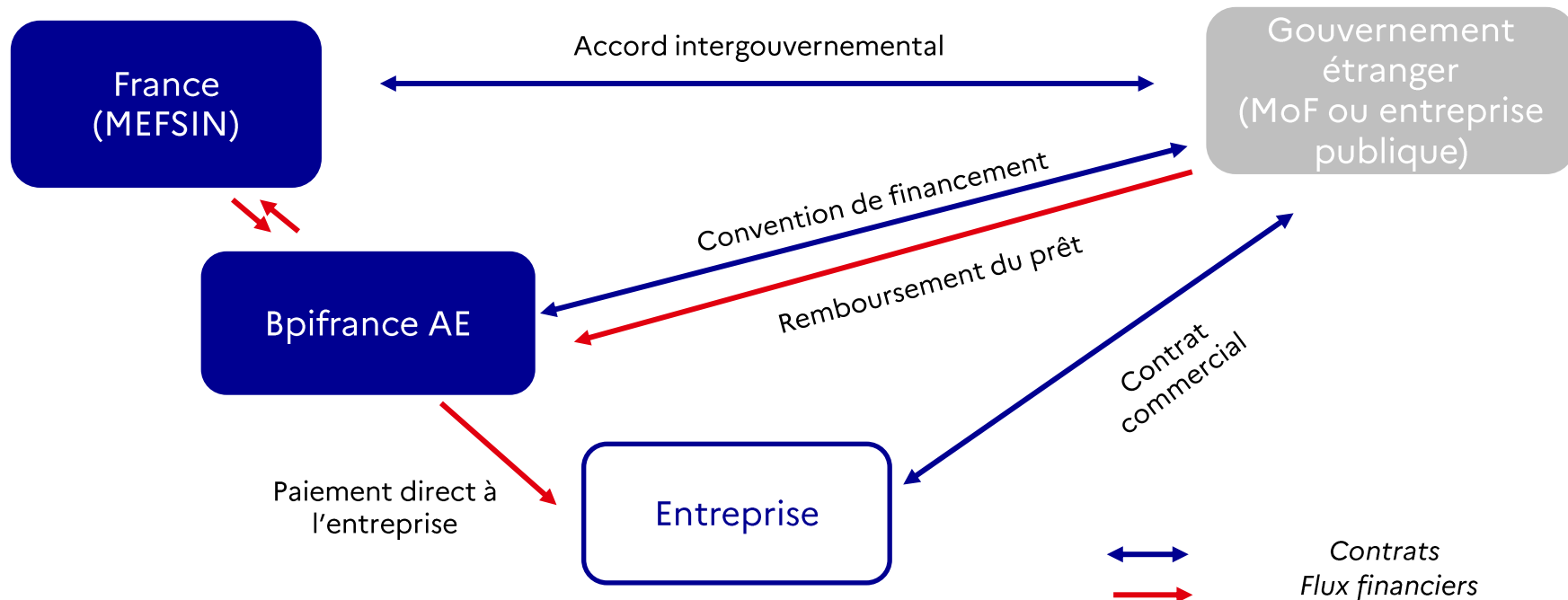
Prêts du Trésor

Quoi?	Un prêt entre l'Etat français et un Etat étranger Le bénéficiaire est un acteur public avec garantie de l'Etat
Quel montant?	A partir de 5 M€
Qui est éligible ?	Tous types d'entreprises
Quelles conditions?	Défaillance du marché bancaire Forte concurrence étrangère Octroi décidé par un comité interministériel composé de la DG Trésor, du MTE, du MEAE et de l'AFD
2 types	Prêt du Trésor concessionnel Prêt du Trésor direct

Prêts du Trésor

	Prêt concessionnel	Prêt direct
Objet	Des projets de développement non rentables (éligibles à l'aide publique au développement)	Des projets dans la limite de 85 % du montant du contrat (outil de soutien à l'export)
Condition de part française	70 % minimum de valeur ajoutée en France	50 % minimum de valeur ajoutée en France
Conditions financières	35 % d'élément-don (Arrangement OCDE) : <i>Conditions pour 2024: prêt à 20 ans ; 5 ans de période de grâce ; taux de 0,883 %</i>	Pas de marge bancaire <i>Prêt au TICR (taux fixé par l'OCDE à partir des taux de marché) + prime de risque-pays + commission d'engagement</i> Prêts mixés pour montants importants

Prêts du Trésor



Les avantages des outils de financement direct

Instruction souple et rapide

- ✓ A l'initiative de l'entreprise, du bénéficiaire ou de la DG Trésor
- ✓ 3 mois pour le FASEP
- ✓ 6 mois pour le prêt

Accompagnement renforcé

- ✓ Portage politique
- ✓ Partout dans le monde, les agents des services économiques sont engagés pour l'accompagnement des entreprises et le suivi des projets

Conditions financières avantageuses

- ✓ Subvention pour le FASEP
- ✓ Conditions de prêt avantageuses par rapport aux prêts commerciaux
- ✓ Possibilité de mixer le prêt direct avec un crédit commercial garanti

La tendance des outils de financement direct

- Évolution de l'enveloppe budgétaire dédiée aux prêts du Trésor et FASEP

	2020	2021	2022	2023	2024
Prêts du Trésor (M€)	600	1000	1500	1000	1000
FASEP (M€)	25	50	30	30	30



3. MODERNISATION ET SIMPLIFICATION DES OUTILS

Amélioration de la communication autour des outils

- **Objectif : Rendre les outils de financement plus visibles, plus attractifs et accessibles à un plus grand nombre d'entreprises**
 - Organisation de webinaires d'information destinés aux entreprises qui souhaiteraient bénéficier d'un financement direct pour un projet à l'étranger ;
 - Publication de plus de contenus pédagogiques sur les réseaux professionnels (infographies, histoires de FASEP, témoignages d'entreprises, etc.) ;
 - Mise à disposition de supports d'informations plus détaillés sur les critères d'éligibilité, les procédures d'instruction, etc. ;

Préparation et instruction des dossiers

- **Objectif : aider les entreprises à mieux cibler leurs projets à l'export et réduire les délais d'instruction**
 - Instauration d'une étape préliminaire de « go / no go »
 - Simplification des dossiers à remplir (différenciation du dossier FASEP études / démonstrateur, réduction du nombre d'annexes, forfaitisation des frais de siège etc.)
 - Harmonisation des exigences documentaires demandées pour chaque financement
 - Plus de visibilité sur le calendrier et les différentes étapes d'instruction (par exemple un outil informatique de suivi de l'instruction du dossier)
 - Lettre de soutien systématique lors de la prise en considération

Simplification des procédures de tirages

Objectif : aider les entreprises à plus facilement bénéficier des financement octroyés

- Menu de paiement FASEP au choix
- Un portail entreprise pour centraliser l'ensemble des justificatifs de remboursement FASEP
- Mise à disposition de canaux de communications communs vis-à-vis de l'emprunteur
- Instauration d'un comité de pilotage pour le suivi de la mise en place du financement
- Harmonisation du calendrier d'instruction des financements (PdT et CBG)



Merci pour votre attention !

Pour plus d'information :

www.tresor.economie.gouv.fr

